



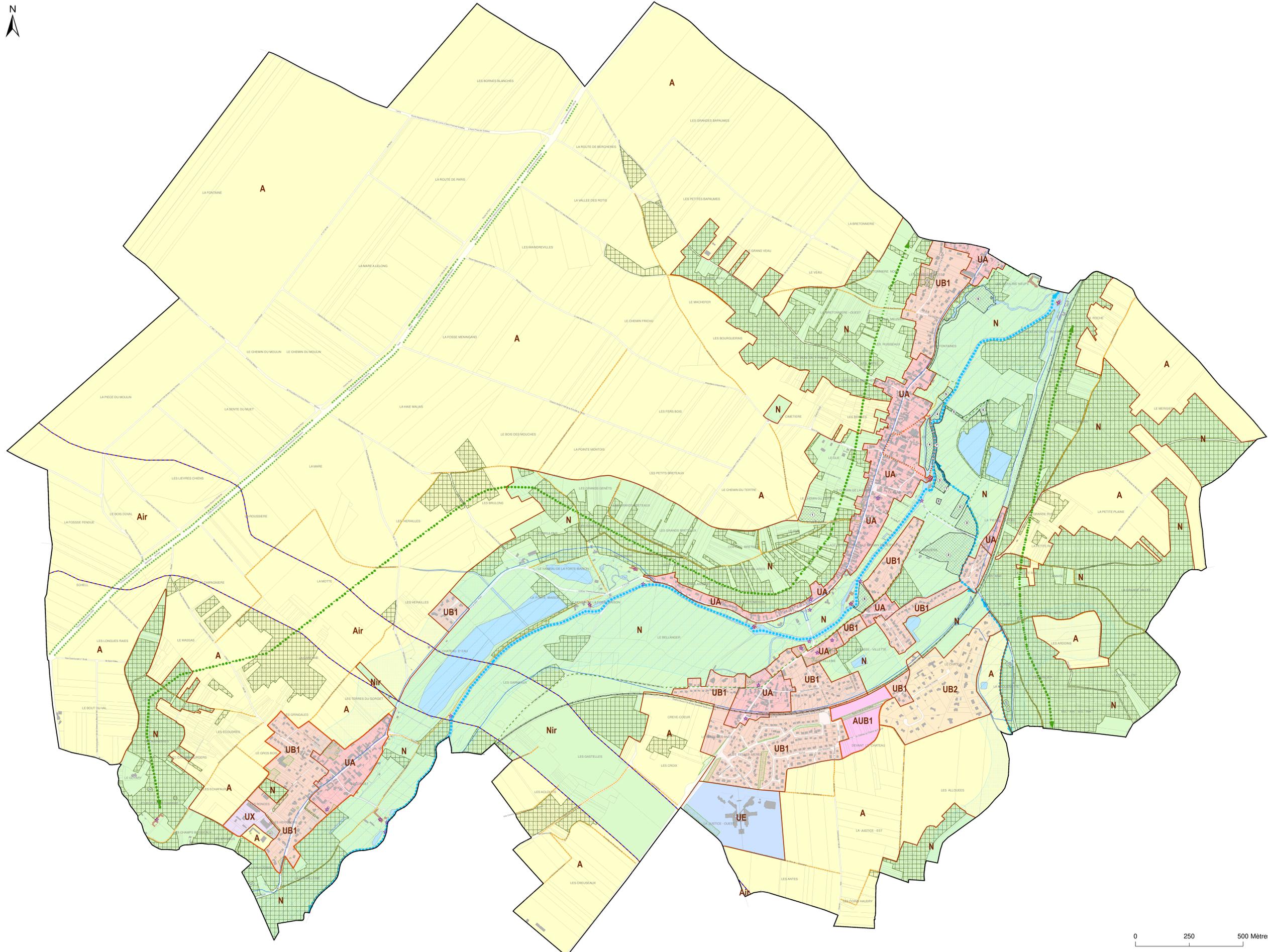
DOSSIER DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée du PLU



Plan Local d'Urbanisme révisé, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2018
Modification simplifiée du PLU - mise à disposition du public du 1^{er} Octobre au 31^{er} Novembre 2021

4. Plan de zonage modifié



Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- UA : Centre-ancien
- UB1 : Quartier résidentiel
- UB2 : Quartier résidentiel paysager
- UE : Équipements
- UX : Activités économiques
- AUB1 : Zone à urbaniser
- A, Air : Zone agricole
- N, Nir : Zone naturelle
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur dédié à l'aménagement de la RN154 (Décret n°2018-576 du 04/07/2018 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN154)
- Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Article L151-11 du Code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'urbanisme)
- Espace paysager protégé (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Zone inondable (PPRI de l'Eure - Arrêté préfectoral n°2009-0112)
- Zone humide probable (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Alignement d'arbres (Article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Patrimoine bâti à préserver (Article L151-19 du Code de l'urbanisme)
- Chemins à préserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'urbanisme**
- Tracé du Plan Vert (Chartres Métropole) à préserver ou à créer
- Chemin à préserver
- Continuités écologiques à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme**
- Corridor écologique
- Corridor écologique alluvial

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme			
Numéro	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	Sous-station électrique	7 147 m ²	SYNELVA
2	Aménagements de terrains de loisirs compatibles avec le PPRI	28 151 m ²	Commune de Saint-Prest
3	Extension des aménagements sportifs et de loisirs	16 749 m ²	Commune de Saint-Prest
4	Aménagements verts sur l'île du Cœur de village	1 997 m ²	Commune de Saint-Prest
5	Coulée verte (Plan vert)	21 164 m ²	Chartres Métropole
6	Extension d'un espace de loisir le long de l'Eure	6 130 m ²	Commune de Saint-Prest
7	Cheminement piétonnier des Ponts Breteaux à la Pierre Percée (largeur 3m)	1 388 m ²	Commune de Saint-Prest

